

Alexandre HUGO

La Roquette-sur-Var, le champion 87 de la prévention

La Roquette-sur-Var se compose du chef-lieu qui domine le fleuve Var à plus de 300 mètres d'altitude et du hameau de Baus-Roux situé au bas d'une falaise, en bordure de la nationale, à 6 kilomètres du bourg.

Le hameau est né de l'installation des gens qui travaillaient aux anciennes cimenteries. Ils ont conservé leur maison après que ces usines aient cessé leurs activités.

Il y a toujours eu des problèmes de protection contre les risques naturels à Baus-Roux. L'ancienne municipalité avait cherché à protéger ses maisons contre les chutes de pierres sans pouvoir obtenir de subventions du Conseil général ou de l'Etat. Il a fallu tous ces incendies qui ont touché le département des Alpes-Maritimes en 1986 et notamment notre commune, pour que l'on s'attache à ce problème. Nous avons constitué un dossier avec le R.T.M. (service de Restauration des terrains en Montagne), pour obtenir des aides, les travaux représentant plusieurs centaines de milliers de francs que la commune ne pouvait pas financer.

LES CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE

Le 24 juillet 1986, jour où les Alpes-Maritimes étaient en feu, La Roquette-sur-Var a aussi été touchée. Le feu est parti en bordure de la nationale. Nous pensons que c'est un incendie d'origine criminelle. Il a duré vingt-quatre heures sur la commune. Toute intervention humaine était impossible en raison de la nature accidentée des terrains et les canadiens employés sur d'autres sinistres n'ont pu être utilisés. Les habitants du hameau sont sortis de leurs maisons car le feu se propageait derrière chez eux. L'inquiétude des habitants concernait surtout l'usine de liquéfaction de l'air, installée dans le hameau, dont ils craignaient qu'elle n'explose. Leur réaction a été de s'éloigner le plus possible pour se mettre à l'abri alors que le danger n'existait pas, compte tenu du système de sécurité ultra moderne de cette usine. Les maisons ont pu être sauvegardées parce que le vent était bien orienté. Toutefois, sur le chef-lieu, des maisons isolées ont été très menacées. Il a fallu aider les pompiers à certains endroits.

Actuellement, la végétation repousse, ce qui donne une impression de verdure, mais en fait les arbres sont morts. Au lendemain de l'incendie, c'était un champ de cendres, la partie en falaise au-dessus du hameau était calcinée. C'était impressionnant. Le véritable danger n'était pas le feu mais ses consé-

quences, c'est-à-dire la disparition de la végétation. L'incendie a complètement transformé le paysage. Un énorme rocher dont tout le monde ignorait l'existence a été rendu visible. Il était caché par les arbres, les arbustes et les broussailles. Le terrain tel qu'il est actuellement, personne ne l'avait jamais vu. C'est à partir de ce moment-là que nous avons craint les chutes de pierres et de rochers.

UNE PRISE DE CONSCIENCE DES POUVOIRS PUBLICS

La végétation ne retenait plus les pierres. Comme nous craignons les orages, nous avons fait appel à des bénévoles pour constituer un comité de protection qui a mis en place un plan, approuvé par les Pouvoirs publics, pour l'évacuation des maisons en cas de pluies torrentielles. Des responsables parmi les habitants de ces maisons étaient chargés, à la moindre alerte de donner le signal de l'évacuation. La préfecture avait demandé à la météo d'informer les élus de La Roquette-sur-Var de toute menace météorologique. Mais il n'a pas plu durant cet été-là. Ce n'est que fin août, début septembre, qu'il y a eu un gros orage. Nous avons été amenés à évacuer toute la population de ces maisons, 85 à 90 personnes, dont beaucoup de personnes âgées. Certaines se sont relogées chez des amis ou chez des enfants. Quatre ou cinq personnes ont été relogées à l'école, à deux kilomètres en aval sur la R.N. 102, et des gens ont passé la nuit dehors avec nous. Des bénévoles ont monté la garde pour éviter les vols dans les maisons vides. Lors de cette première évacuation, il y a eu quelques chutes de pierres qui n'ont pas menacé les habitations.

Les Pouvoirs publics ont pris conscience du problème et la commune a obtenu les subventions nécessaires de l'Etat et du département qui ont conduit à la réalisation d'une première tranche de travaux au cours de l'automne 1986. La première tranche a permis de protéger les maisons les plus menacées. Nous avons mis en attente les maisons moins exposées aux risques qui devaient faire l'objet d'une deuxième tranche de travaux. Deux sortes de protection ont été installées :

— des filets avec freins. Si un rocher tombe à l'intérieur de ces filets, le câble se détend et amortit la chute (jusqu'à une tonne en chute libre) ;

— des grillages plus classiques recouvrant une partie de la falaise.

En raison de l'urgence, le R.T.M. nous a indiqué l'entreprise Sysiphe qui avait fait d'autres travaux de ce type dans la vallée du Var. Les matériaux nécessaires ont dû être transportés par hélicoptères et tous les travaux ont été faits par des alpinistes. C'était assez spectaculaire de les voir travailler.

En 1987, il y a eu une deuxième évacuation à la suite de pluies torrentielles. Le canal de la Vésubie a débordé et provoqué un éboulement sur la nationale qui a été coupée. Ces pluies ont entraîné un glissement de terrain derrière le lavoir public, sans conséquences toutefois pour les habitations, grâce aux gabions (murets enveloppés de grillage) mis en place par l'ancienne municipalité, qui ont retenu l'éboulement. L'évacuation s'est mal déroulée. Les gens se sentaient en sécurité à la suite des premiers travaux et ne voulaient pas quitter leurs maisons. Les élus estimaient que la sécurité totale n'était pas assurée.

Il a fallu passer avec la gendarmerie pour faire signer des décharges à ceux qui voulaient rester chez eux. Ces pluies ont permis de s'assurer de l'efficacité des filets déjà en place dans la mesure où aucun éboulement n'a été constaté à cet endroit.

UN CONCOURS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Lorsque la première tranche de travaux a été réalisée, nous avons prévu une deuxième tranche. Et puis, entre-temps, il y a eu cette "fameuse" lettre du préfet nous informant de l'existence d'un concours ouvert aux communes pour la prévention des risques naturels dont j'ai donné lecture un soir au conseil municipal. J'ai suggéré à mes conseillers de proposer notre candidature sans trop y croire. Mais nous nous sommes dit : pourquoi ne pas participer ? Nous avons demandé à nos deux secrétaires de préparer un dossier qui a retenu l'attention du jury et qui a fait que nous avons reçu le premier prix.

En tant que tout petit village, nous nous sentons tellement perdus et abandonnés que quand nous avons réuni tous les éléments pour le concours, nous nous sommes dit que jamais personne ne s'intéresserait à nous. Dès que j'ai été informé officiellement de l'attribution du prix, j'ai réuni le conseil municipal pour lui annoncer cette nouvelle. Nous avons été à la fois surpris et flattés ; surpris parce que nous ne pensions plus au dossier et flattés d'être reconnus à l'échelon national. C'est avec joie que nous sommes allés à Toulouse retirer le prix qui nous a été remis dans le cadre de Mairie-Expo.

Nous avons été, cependant, déçus de constater que la presse régionale que nous avons contactée ne se fasse pas l'écho de l'événement, contrairement à la presse nationale. Nous pensons que les travaux réalisés sur la commune de La Roquette-sur-Var pouvaient présenter un intérêt pour les communes du département confrontées à des problèmes similaires. D'autre part, l'intérêt porté aux réalisations d'un petit village de cinq cent soixante-cinq habitants par la

Fondation aurait dû être une incitation pour toutes les communes confrontées à des risques naturels de faire connaître leurs initiatives en participant au concours.

Ce prix nous a permis de financer la deuxième tranche de travaux. Si nous ne l'avions pas eu, nous aurions été obligés d'emprunter auprès du Crédit local de France. Cela se serait ressenti au niveau des contributions des particuliers (impôts locaux) et aurait empêché d'autres investissements.

Pour cette deuxième tranche, nous avons fait jouer la concurrence. Cinq entreprises ont fait des propositions.

En effet, depuis la réalisation de notre première tranche, plusieurs entreprises de travaux publics se sont spécialisées dans ce type de travaux. Ce développement correspond à un besoin dans les régions montagneuses. L'investissement s'élève à 800.000 F, subventionnés en partie par l'Etat, la région et le département. Le prix de la Fondation couvre la part communale qui s'élève à 250.000 F.

Les travaux devraient être terminés en juillet 1988. Ils auront permis la mise en place de filets et de grillages mais également l'arrimage de rochers en position instable, à l'aide de câbles.

Par ailleurs, les arbres qui menaçaient de tomber, ont été coupés et un reboisement est prévu.

Il n'y a pas de troisième tranche prévue. Autant la première tranche constituait une mesure d'urgence, autant la deuxième tranche marque la fin des travaux nécessaires d'après les techniciens.

Départements et Communes, juillet-août 1988.

Alexandre UGO
Maire de La Roquette-sur-Var.

Renforcement des mesures de prévention des risques majeurs

Le jeudi 1^{er} décembre, au cours d'un "Point Presse", Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs, a annoncé une série de mesures décidées, la veille, en Conseil des ministres. Elles répondent notamment à un certain nombre d'inquiétudes et de suggestions exprimées dans les articles et interviews publiés dans le présent numéro de la revue.

PLAN D'ÉVALUATION DES RISQUES

En matière de P.E.R., Gérard Renon a défendu la procédure actuelle et annoncé le doublement des crédits affectés à l'établissement des P.E.R.: 600 communes en ont été pourvues depuis cinq ans. Mille huit cents autres bénéficieraient d'ici cinq autres années de cette "cartographie des risques" qui, désormais, serait introduite dans les P.O.S. Toutefois, la procédure serait, d'une part, allégée et, d'autre part, diversifiée, pour tenir compte des cas d'espèce.

PLANS D'INTERVENTION

Autour des usines chimiques et pétrolières l'établissement des **plans particuliers d'intervention** serait accéléré et une révision de ces plans, autour de centrales nucléaires, serait engagée.

INSPECTION DES INSTALLATIONS

Les **moyens d'inspection** des installations industrielles ou agricoles présentant des risques seraient renforcés par la création de postes supplémentaires (37 en 1989).

INFORMATION DU PUBLIC

L'**information du public** serait complétée et améliorée par la mise à disposition du public, dans les mairies, de données d'information sur les risques et les mesures de prévention ainsi que par l'affichage de mesures urgentes de sauvegarde dans les différents cas de risques.

Une **action particulière pour les jeunes** serait menée pour la formation permanente des enseignants et une brochure illustrée, en 300.000 exemplaires, serait diffusée, début 1989, servant de support d'expérimentation

pour les trois sites choisis: Nantes, Strasbourg et Toulouse.

RÉFLEXION ET CONCERTATION

Différentes structures d'information, de réflexion et de concertation sont envisagées: **un groupe de réflexion national** sur la politique locale de prévention des risques technologiques et naturels majeurs, **un séminaire sur la gestion de l'espace autour des industries dangereuses**, une **structure de concertation sur les risques technologiques** à Toulouse, un **centre d'information sur les risques** du site de Fos-Etang de Berre, à Martigues, enfin un **collège de la prévention des risques technologiques**, composé de personnalités nommées par le Président de la République et ayant pour vocation d'évaluer les risques, d'alerter les Pouvoirs publics, de conseiller des méthodes d'analyse et d'apprécier l'information donnée au public.

TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

En matière de **transport des matières dangereuses**, d'une part, une mission comportant un parlementaire serait créée au ministère des Transports pour exploiter les comptes rendus d'accidents, refondre la réglementation, fixer des itinéraires, étudier les modes de transport, organiser la formation des chauffeurs routiers et de créer un label pour les entreprises spécialisées. D'autre part, dans ce domaine, la France voudrait jouer un rôle actif dans la préparation des **mesures à l'échelle européenne**.

INDEMNISATION DES RIVERAINS D'INSTALLATIONS NOUVELLES

Un dernier point exposé par le secrétaire d'Etat concerne l'obligation pour les industriels, dans le cas d'implantations nouvelles, d'indemniser les propriétaires de terrains lésés par les mesures prises conduisant à des restrictions en matière d'urbanisme et de construction. Ces mesures seront basées, a

ajouté Gérard Renon, sur des scénarios "même très pessimistes" d'accidents, "de façon à ne pas exposer les habitants à un risque inacceptable". Il y a ici l'amorce d'une politique de compensations que les organisations de défense du cadre de vie réclament depuis longtemps et on doit s'en féliciter, en se demandant toutefois si le Gouvernement en a mesuré toutes les conséquences.

Roland BECHMANN

LA FONDATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

La Fondation nationale pour la prévention des risques naturels a été créée en 1986 pour informer et sensibiliser les élus aux dangers que peuvent provoquer les éléments: incendies de forêt, tremblements de terre, pluies diluviennes, glissements de terrain...

Présidée par Haroun Tazieff, elle est placée sous le patronage d'un haut comité composé de personnalités qualifiées, de représentants des élus locaux, dont l'A.M.F., et de délégués des sociétés d'assurance.

A travers ses démarches permanentes, elle s'emploie à associer ces différents partenaires aux efforts de prévention, à dresser l'inventaire et à mieux faire connaître les initiatives locales, à sensibiliser les médias et à faire le point sur toute les expériences en cours.

Depuis 1987, elle organise à cet effet un concours ouvert, d'une part, aux communes de moins de 20.000 habitants et, d'autre part, aux grandes villes.

Fondation nationale pour la prévention des risques naturels, 31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris, tél.: (1) 42 67 97 42.